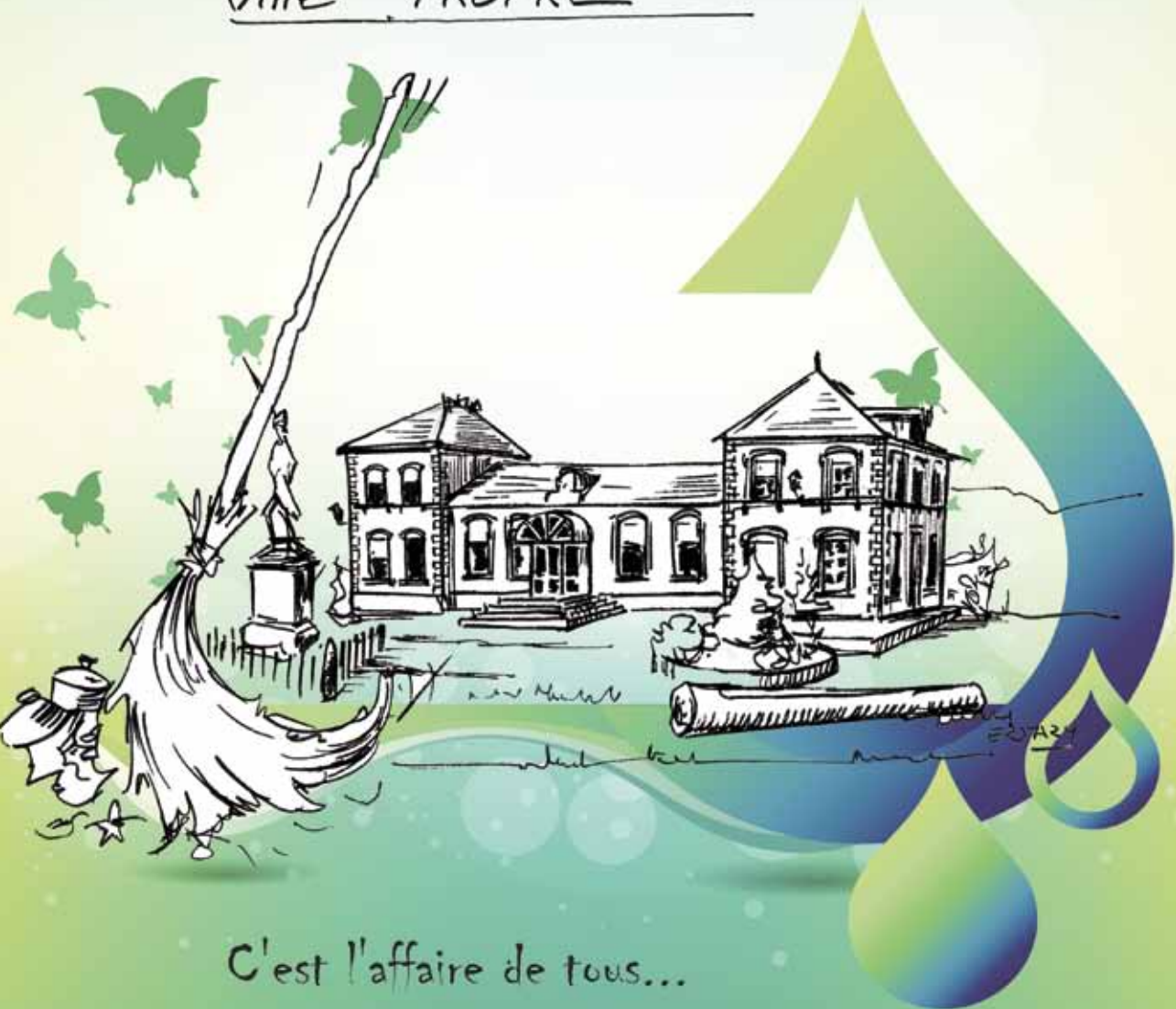


DOMMARTIN

Dommartin les Remiremont...
Ville PROPRE





Sommaire



Gérer ses déchets : Le tri Page 3

Brûler les déchets végétaux
et autres Page 4

Utiliser les herbicides
et autres engrais Page 5

Le bruit Page 6

Emplacement de la déchetterie
intercommunale (St Nabord) Page 7

Recyclage des stylos Page 7

Localisation des containers
à Dommartin Page 8

Collecte des cartons,
collecte des sacs plastiques..... Page 8



Bien gérer les déchets...

C'est d'abord éviter d'en produire ! Comment ?

✍ En faisant du compost



✍ En achetant à la coupe ou en vrac



✍ En limitant ses impressions, en réutilisant et en réparant



✍ En utilisant un STOP PUB sur la boîte aux lettres



C'est ensuite les trier, et bien les trier ! Pourquoi ?

✍ Pour préserver nos ressources naturelles

✍ Pour participer à la création d'emplois locaux (72 % des déchets bien triés du sac jaune et des conteneurs à verre sont réutilisés dans des entreprises vosgiennes en 2015)

Emploi

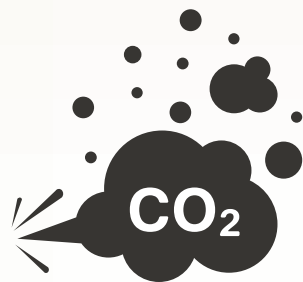
✍ Pour permettre d'agir sur le taux de la taxe (une tonne de déchets bien triée coûte environ six fois moins cher à traiter qu'une tonne de déchets non recyclables)





N'enfumez plus...

Les voisins toussent !



L'incinération sauvage des déchets ménagers au jardin (ou dans la cheminée) est une importante source de pollution, notamment par la dioxine. L'incinération des déchets ménagers dans le jardin produit de 100 à 10 000 fois plus de dioxines, furanes... que dans un incinérateur industriel où la température de combustion est plus élevée et où les fumées sont filtrées.

Les dioxines qui proviennent de l'incinération de plastiques, de bois traités, d'emballages usagés et d'autres déchets ménagers sont liées aux particules qui, en retombant sur le sol, se déposent sur les légumes du jardin. Sont particulièrement concernés les légumes dotés de larges feuilles car celles-ci deviennent de véritables capteurs à dioxine. En les consommant, les hommes et les animaux font entrer la dioxine dans leurs chaînes alimentaires. D'autres risques pour la santé peuvent être causés par les dioxines, comme les affections respiratoires, le cancer du poumon, etc.



Le brûlage des déchets verts est interdit par la loi (Art 84 du règlement sanitaire départemental qui régit le brûlage des déchets).

En zone rurale, le brûlage de déchets végétaux secs peut être occasionnellement toléré.

Tous les autres déchets ne peuvent plus être brûlés ils doivent être portés en déchetterie.

Le brûlage n'est pas inoffensif !

En conséquence **la commune interdit ces brûlages.**

Finis les herbicides, finis les pesticides

Zéro phytosanitaire en 2020



Ce sera moins de maladies (cancer etc...)

Quelques tuyaux pour combattre « les mauvaises herbes » de nos parterres et jardins :

- Prévoir un entourage en bois de préférence imputrescible type Mélèze
- Créer des paillages avec la tonte de gazons maxi 2 à 3 cm, renouveler si besoin surtout sur nos terres sablonneuses.
- Recouvrir de bois déchiquetés, écorces, chanvre: ce type de paillis peut aller jusqu'à 10 cm
- Favoriser les plantes mellifères surtout: bourrache, thym, lavande, achillée, serpolet, pâquerettes, sainfoin asters, campanules, roses trémières, muscaris, myosotis, arabettes (ou corbeilles d'argent), mélilots blancs, hellébores... C'est bon pour nos abeilles.

Pour l'entretien des pelouses

Ne tondez pas trop court cela favorise la mousse. Pratiquer le «mulching» (laisser des tontes broyées finement sur la pelouse) ceci l'enrichit. C'est donc moins de déchets à transporter et au total moins de pollutions. ...

Valoriser vos déchets verts:

- Pourrissoir (compostage) ajouter y épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, déchets du jardin (éviter les pelures d'agrumes), tontes de gazons, feuilles des arbres (sauf noyer), tailles de haies broyées ou coupées en petites sections. Remuez le tout de temps en temps, mouillez le s'il est trop sec (surtout dans un composteur fermé). Cela favorise les vers de terre et donc cela enrichit notre jardin sans aucun ajout chimique.
- Paillages au jardin (tontes des gazons) = moins d'arrosage.

Préservez vos oreilles et respectez celles de vos voisins

43% des Français sont gênés par le bruit, première source de nuisance, phénomène acoustique qui produit une gêne auditive non seulement désagréable, mais aussi dangereuse, Il s'agit d'une véritable pollution au même titre que les autres,

L'exposition au bruit entraîne stress et fatigue et si celle-ci est prolongée voire intense il existe un risque de surdité irréversible,

Le seuil des dommages pour les oreilles est de 80 décibels, sachant que :

140 db = avion au décollage

Seuil de la douleur = 120 db

110 = discothèque

100 = marteau piqueur, casque audio

50 = voix haute

90 = tondeuse à gazon

20 = vent léger

La Loi réprimande les bruits anormaux de voisinage et des heures légales sont prévues pour les activités et les travaux bruyants :

Jours ouvrables	8h30 - 12h	14h - 19h30
Samedi	9h - 12h	14h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h	

On distingue plusieurs bruits de comportement :

Cris d'animaux et aboiements de chien	On les aime quand ils se taisent surtout la nuit
Bricolage Jardinage	Aux heures indiquées seulement (voir ci-dessus)
Jeux bruyants	Fier d'être motard mais cela ne doit pas s'entendre
Activités occasionnelles	Bricolage notamment
Musique	Attention à vos oreilles

Les nuisances sonores doivent nous interpeller car elles peuvent parfois rendre la vie infernale, d'autant que cette première source de pollution est à l'origine de problèmes de santé dont le coût est de 57 milliards d'euro chaque année. Il nous faut nous protéger mais aussi préserver vos voisins.

Animaux de compagnie :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Nous constatons toujours plus de déjections canines au bord de nos rues. Pour le confort de chacun et le respect de notre cadre de vie, l'excellence voudrait que les propriétaires de chiens se penchent sur le problème avec un sac en plastique ou un papier et un peu de bonne volonté.





Infos Déchetterie

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 14 h à 19h

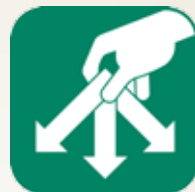
Le vendredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Le dimanche de 8 h à 12 h.

La déchetterie dispose d'un local DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), dans lequel on peut déposer ses déchets dangereux : piles, peintures. Par ailleurs les personnes en auto-traitement ainsi que les professionnels de la santé peuvent apporter leurs déchets de soins, dans des contenants homologués prévus à cet effet, qui leur ont été remis au préalable.

Renseignements au 03.29.31.33.75

La Prairie 88200 Saint Nabord - Tél : 03 29.23.90.29.



Distribution de sacs verts et sacs jaunes

Sacs verts : pour celles et ceux qui ne sont pas dotés de bacs.

Sacs jaunes : pour les déchets recyclables.

- Dotation pour l'année
- Distribution aux Ateliers Municipaux

Modalités : Se renseigner à la mairie ou sur le bulletin municipal.

Cette distribution s'appuiera sur votre déclaration faite en Mairie. En ce qui concerne les nouveaux habitants, elle le sera sur la base de celle faite sur le lieu de distribution. (1) Un tiers mandaté par vos soins pourra percevoir vos sacs.

(1) Afin d'éviter tout abus, ce qu'elle a déjà constaté avec les sacs jaunes, la Commune se réserve le droit de vérifier par sondage la véracité des déclarations.



Recyclage des stylos

L'Association « Anais contre la leucémie » collecte en vue de recyclage des stylos et autres objets de papeterie tels feutres, marqueurs, porte-mines, blanc correcteur...

L'argent du recyclage est entièrement destiné à financer des projets pour les enfants hospitalisés.

Un carton est à votre disposition en mairie.



Localisation des containers à Dommartin



Container à habits

- Rue du Gouot

Container à verre

- Rue du Gouot
- Rue du Feing
- Rue du Stade
- Rue du clos
- Rue de la Brasserie
- Place des AFN



Collecte des cartons derrière la Mairie à l'initiative de Couleur récré

- Merci de plier vos cartons



Collecte des sacs plastiques derrière la Mairie

- Emballage plastique de vos paquets de couches.
- Emballage plastique de vos paquets de papier toilette.
- Emballage plastique de vos paquets de serviettes hygiéniques.
- Emballage plastique de papier essuie-tout.
- Emballage plastique de vos boissons.
- Emballage sans agrafe, étiquette papier, carton, scotch et souillure.

Et tout autre plastique avec ce logo.

Merci d'enlever les parties indésirables pour la collecte.





SEMOPEDRO

COLLECTE DE SACS PLASTIQUE basse densité 

LA COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT

PARTICIPE A LA COLLECTE :
UN SAC EST DISPONIBLE DERRIÈRE LA MAIRIE

Le bénéfice de la transformation du plastique en matière 1^{ère} par l'entreprise SEMO PACKAGING à Vecoux , est reversé à l'association PEDRO.